

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - V
OUZOUER LE MARCHE**



Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 8 avril à dix-sept heure, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU,

Absent excusé Monsieur Franck POINTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno VIVIER

Absent excusé : Jérôme SEJOURNE

Présente mais non votante : Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération 8

OBJET : contrat de travail secrétaire du SIAEP, AC MARVILLE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que suite à un contrôle de la perception de Vendôme, il a été constaté qu'il manquait le contrat à durée indéterminée de Madame AC MARVILLE dans son dossier.

Le centre de gestion du Loir et Cher et la Préfecture du Loir et Cher ont été tenus informés et ont autorisé la régularisation de la situation administrative de Madame AC MARVILLE.

Il convient, à présent, de reprendre tout le dossier administratif de Madame AC MARVILLE afin de le mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Prend acte de ces informations et valide la régularisation administrative du dossier de Madame AC MARVILLE.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 9 avril 2025

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA